

FORMULAIRE

Renseignements préliminaires

PRÉAMBULE

La *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le Québec nordique. Certains aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou des deux ordres de gouvernement. Ceux qui relèvent du Québec ont été inscrits au chapitre II de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) (chapitre Q-2). Ce chapitre de la LQE présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) ou au Nunavik (art. 168 de la LQE) (www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement soumis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux qui sont mentionnés à l'annexe B, qui n'y sont pas assujettis. Ceux qui ne sont pas visés par ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Ils doivent donc être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui déterminera leur assujettissement à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. Les renseignements préliminaires seront publiés dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Tout promoteur désirant réaliser un projet visé par l'annexe A de la LQE ou un projet de « zone grise » sur ces territoires doit d'abord demander un certificat d'autorisation ou une attestation de non-assujettissement, et ce, conformément aux articles 154 et 189 de la LQE. Le promoteur doit donc soumettre au Ministère les renseignements préliminaires concernant le projet visé.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Cette exigence ne s'applique pas aux projets jugés non assujettis pour lesquels une attestation de non-assujettissement est délivrée. Vous trouverez un guide explicatif et les formulaires requis à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (en cliquant sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale – Québec nordique»). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Les renseignements préliminaires doivent être transmis en dix (10) copies papier françaises, quatre (4) copies papier anglaises et une copie électronique à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 646-0266

Par ailleurs, conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation, si le projet concerne la région de la Baie-James, ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, si le projet vise le territoire du Nunavik. Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, dans le cas des projets visés par l'annexe A de la LQE, ils produisent respectivement une recommandation ou un avis sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », les comités produisent respectivement une recommandation ou une décision sur l'assujettissement du projet à la procédure et, s'il y a lieu, sur la directive du projet. Ces recommandations, avis et décisions sont ensuite acheminés au Ministère, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive dans celui des projets qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la Nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégories II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

PN1 Renseignements préliminaires

Titre du projet : Construction of a new thermal generating station on the territory of the Northern Village of Puvirnituk

Nom du promoteur : Hydro-Québec

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Hydro-Québec (Requestor: Hydro-Québec TransÉnergie et Équipement)	
Adresse municipale : 855, rue Sainte-Catherine est, 16 ^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Guy Côté, directeur principal – Projets de transports et construction	
Numéro de téléphone : 514 840-3000 ext. 4675	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : cote.guy@hydro.qc.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1141181	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités	
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :	
Puvirnituk (NV), Nunavik	
Catégories des terres (I, II ou III) : Category III lands	
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :	
Point central ou début du projet :	Latitude : 60.032096° Longitude : -77.317330°
Point de fin du projet (si applicable) :	Latitude : N/A Longitude : N/A

2.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

The municipality of the Northern Village of Puvirnituk is located on the right bank of Rivière Puvirnituk, about 4 km from Baie de Puvirnituk on the east coast of Hudson's Bay and north of the 55th parallel. Its territory is part of Nunavik in the Nord-du-Québec administrative region. The village is built primarily on granitoid bedrock covered by disturbed till or raised littoral deposits on continuous permafrost.

The region of Puvirnituk is part of the shrub Arctic tundra bioclimatic domain. Its vegetation consists primarily of mosses, lichens, grasses and shrubs, such as dwarf willow and birch. In this area, about 33 bird species can be observed occasionally or frequently, according to the EPOQ database inventory. According to the Banque de données sur les oiseaux en péril du Québec (SOS-POP)[database on threatened birds of Québec], a known short-eared owl nesting area is located approximately 2.6 km from Puvirnituk generating station.

The land wildlife of the Puvirnituk area is characteristic of the Nord-du-Québec region, which is characterized by a low density of large wildlife. The Leaf River caribou herd frequents the region. However, its legal calving grounds are relatively remote from the village. Aside from caribou, fifteen other species of land mammals may frequent the study area.

The municipality of Puvirnituk has over 1,700 inhabitants. Its infrastructure includes two schools, an airport, a CLSC, a health center, a youth center and various healthcare and social reintegration organizations. Without any road links to the outside world, Nunavik is isolated from the rest of Québec.

The municipality of Puvirnituk is incorporated as a northern village and is entirely located on Category III lands (Crown land, without exclusive hunting and fishing rights). Like Ivujivik, Puvirnituk did not ratify the James Bay and Northern Quebec Agreement and therefore does not have Category I or II land.

Archaeological inventories were carried out in the Puvirnituk area in 1984 by Aménatech and in 1992 by the Avataq Cultural Institute. It appears that a very large portion of the village of Puvirnituk has strong archaeological potential. To date, a single archaeological site has been discovered on the bank of Rivière Puvirnituk, close to the village wharf. Evidence of 11 semi-underground dwellings was found there.

The site selected for the generating station facility is outside the village and its urban growth area, 1.5 km to the west of houses and 2.5 km from the airport. It is halfway between the village and the dump, on disturbed soil that includes bedrock and backfill. Borrow pits are operated nearby. The site has no wetlands or aquatic environment. No hunting activities appear to occur nearby. This landscape disturbed by anthropological activities has one site valued by the community, its cemetery. The site was selected with the municipal authorities because it does not interfere with community activities or with the planned expansion to the east of the village.

2.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

- Draft-design phase: April 2020 to July 2021
- Permitting: July 2021 to March 2023
- Detailed engineering phase: August 2021 to September 2022
- Call for tenders and contract award phase: September 2022 to March 2023
- Construction:
 - Planning, mobilization and earthwork phase: April 2023 to July 2024
 - Construction of generating station building, installation of generating equipment and fuel depot, final landscaping and commissioning of generating station: August 2024 to December 2025

2.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

See the map "New generating station in Puvirnituk – Project location" appended to this document.

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de...
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de... (municipalité/village/communauté)
Construction of a new thermal generating station on the territory of the Northern Village of Puvirnituk

3.2 Assujettissement

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la *Loi sur la qualité de l'environnement* votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant.

All fossil-fuel fired generating stations with a calorific capacity of or above 3,000 kW are automatically subject to the assessment and review procedure (Appendix A, paragraph *g*). The planned Puvirnituk thermal generating station will have an installed capacity of roughly 6.5 MW at commissioning and could be increased to 7.4 MW if needed.

3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

The project involves the construction of a new thermal generating station on the territory of the Northern Village of Puvirnituk. The generating station will initially be equipped with two generating sets of 1.861 MW each and two generating sets of 1.387 MW each, for a total installed capacity of 6.5 MW. It will be designed to house up to four 1.861 MW generating sets, for a total installed capacity of 7.4 MW. The project also includes the installation of solar panels on the generating station building, for a power output of up to 20 kW. The generating station will also be designed to integrate a roughly 6-MW wind farm in the future. Any such future project will be the subject of a specific request.

The generating station building will house all power generation, control and protection equipment and systems, and all amenities for maintaining and operating the generating station. Powerhouse construction could be conventional (*in situ*), modular or a mixture of both, based on the concept selected during the draft-design phase. The site will also feature a fuel depot and storage spaces required for site operation and maintenance, as well as a 4-kV/12-kV substation. Space will also be reserved on the generating station lot for two future projects: a visitor house for Hydro-Québec employees and a 3-MW battery bank for the wind farm. The site will occupy about 14,000 m².

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

The Northern Village of Puvirnituk is supplied by a thermal power plant with an installed capacity of 4.75 MW. Growing demand will exceed the generating station's firm capacity in the coming years. It will no longer be able to ensure the community's secure supply of electricity. Furthermore, its generating sets are nearing the end of their service life. Since the current site cannot accommodate an expansion and is not suited for temporary solutions to improve reliability of the facility's power supply, Hydro-Québec plans to build a new thermal generating station on another site, away from homes and the village's expansion zones.

3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

The power produced by the generating station will be distributed from a new 4-kV/12-kV substation and two new 12-kV lines to link to the existing distribution system at the village limits. This new substation, which will be equipped with two circuit breakers and two transformers, will be built adjacent to the generating station. The new 12-kV distribution lines will be about 1.5 km long.

The new generating station site will be linked to the municipal road network by an access road to be built as part of the project. The access road will be at most 230 m long.

Construction of the new generating station site and access road will require granular borrow material of different sizes. Crushing and screening of granular material will also be required.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont les activités réalisées auprès des populations locales, notamment les Cris, les Inuits et les Naskapis, et précisez, s'il y a lieu, les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.

A first meeting was held on September 5, 2019, with the Puvirnituk municipal council. During the meeting, Hydro-Québec presented the various projects it is planning for the coming years and the space constraints it faced. It mentioned that one option it was currently assessing was the possibility of relocating all of its equipment and facilities to a new site. It presented sites that had been the subject of a preliminary study in 2010. At that meeting, the council rejected Hydro-Québec's preferred site as being too close to a planned residential development. The council and Hydro-Québec agreed to continue discussions to find a suitable site.

A second meeting was held on January 23, 2020, with the Puvirnituk municipal council. Hydro-Québec presented the new Puvirnituk thermal generating station project in greater detail. It also presented two site options to the council. Hydro-Québec also mentioned that it planned a second phase to build a renewable energy project, and that the site selection would have an impact on the type of renewable energy project. Following the discussion, the council and Hydro-Québec agreed on a site and project.

On June 19, 2020, the Puvirnituk municipal council authorized Hydro-Québec, by resolution, to carry out a geological survey and environmental studies on the agreed site. Given the progress of the COVID-19 situation, ground surveys (geotechnical and environmental) are planned for summer 2020.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet, c'est-à-dire les préoccupations majeures pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non du projet.

The project's main environmental issue is related to waste management during the construction and operation of the new generating station and the dismantling of the current generating station. Most waste will be shipped south; only household waste will be disposed of in the village's public dump.

Since the planned generating station will be about 1.5 km from the village, noise and atmospheric emissions are not expected to be an issue during operation. With regard to noise, particularly as it affects sensitive areas nearest to the generating station, Hydro-Québec will equip the generating set exhausts with mufflers and will comply with the noise level criteria set out by the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) in its briefing note 98-01.

As for atmospheric emissions, Hydro-Québec will build smokestacks of an optimal height to comply with the emissions and air quality standards of the *Clean Air Regulation* (primarily NO₂, CO, SO₂ and particulate matter).

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain)

During construction of the generating station and dismantling, the potential impacts will be related to increased truck traffic, waste management, and the presence of workers from the south.

The increased truck traffic near the job site and in the village will result in increased noise and dust and a reduction in the quality of life of residents. As needed, attenuation measures will be implemented to control dust. Measures will also be taken to ensure traffic safety in the municipality.

Hydro-Québec will manage waste responsibly, taking into account its northern host environment. Household waste will be handled by the municipality, and residual hazardous materials (RHM), including used oil and empty aerosol containers, will be sorted and stored on the work site. Barrels of RHM will be shipped by boat to recycling centers in the south for processing.

In this isolated community, the presence of workers from the south may affect local life, including placing added strain on health services and accommodation. Mitigation measures will need to be implemented in consultation with the municipal council to avoid disturbing the fragile local balance. These measures will include providing workers with awareness training and information.

During the operation phase, the impacts of the generating station are negligible. The site was selected by the municipal council for its distance from the built environment and the village's planned expansion, and because no activities take place there. In residential areas, the planned thermal generating station will meet all applicable air quality standards and noise level criteria.

The addition of solar panels to the generating station building will have no impact since they neither take up additional space nor produce any air or water pollution or soil contamination.

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer ses impacts sur l'environnement et sur le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

During the construction phase, the source of emissions will be the increased fuel consumption by trucks, which represents minor GHG emissions.

During the operation phase, the source of GHG emissions will be the generating sets. Atmospheric simulations comparing the current and planned situations will determine whether there will be an increase in emissions. We will calculate the concentrations of CO, SO₂ and NO₂, and daily concentrations of total particulate matter (TPM) and particulate less than 2.5 microns (PM2.5).

The distance of the built environment (1.5 km) from the planned site is favourable in terms of compliance with the Air Quality Regulation. Furthermore, the new motors and the height of the chimneys will avoid standards violations.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur le site Web du Comité d'évaluation (COMÉV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

2020.07.16

Guy Côté

09:37:00

Signature

-04'00'

Date

July 15, 2020

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

N/A

Annexe II

Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

See Section 3.3

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

